

| Nettoyage et hygiène des locaux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

20/04/2026

à 12 heures HEURE DE MARTINIQUE

à 18 heures HEURE DE PARIS

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM)

Département des marchés

Représentant : Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique

Adresse : Siège de Place d'Armes

97210 LAMENTIN

Conformément à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale, la CGSSM applique la législation et la réglementation relatives aux conditions de passation et d'exécution des marchés publics telles que prévues au Code de la commande publique (CCP).

■ Profil acheteur :

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique (CGSSM) utilise la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour :

- Le dépôt du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- Le retrait du DCE dématérialisées par les candidats ;
- La communication et l'échange d'informations (questions) avec les candidats ;
- Le dépôt des candidatures et des offres des soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire sur le retrait du DCE dématérialisé, les demandes d'information et le dépôt des candidatures et des offres, veuillez-vous rendre sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

■ Description de la prestation :

Le présent marché concerne les prestations de nettoyage et d'hygiène de huit (8) sites de la CGSSM.

■ Nomenclature européenne

Code CPV	Libellé CPV
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90911300-9	Services de nettoyage de vitres

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Nettoyage et hygiène des locaux
	Acheteur	Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique
	Type de contrat	Marché de service
	Structure	3 lots
	Lieu d'exécution	Siège de Place d'Armes, centres et les antennes de la CGSSM.
	Durée	36 Mois
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires

■ **Allotissement :**

La présente procédure fait l'objet d'un marché alloti au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique comme suit :

N° du lot	Désignation des lots
1	Propreté des locaux et vitreries des bâtiments situés au quartier Place d'Armes
2	Propreté des locaux et vitreries des agences
3	Propreté des locaux et vitreries des autres sites

Les soumissionnaires pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.
Les soumissionnaires ne peuvent présenter d'offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.
Les lots seront attribués individuellement.

L'attribution de chaque lot donnera lieu à l'établissement d'un marché distinct, notamment la signature d'un acte d'engagement ou ATTRI1, comportant les pièces constitutives du marché définies au CCAP. Toutefois, conformément au Code de la commande publique, si plusieurs lots sont attribués à un même Titulaire, il sera possible de ne signer, avec cet attributaire qu'un seul marché regroupant tous ces lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée en appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des Organismes de Sécurité sociale et aux articles L.2124-2, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

■ **Forme du marché :**

Le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire pour les prestations récurrentes et sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour les prestations occasionnelles au sens des articles L.2125-1.1°, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre ne prévoit pas de montant minimum, mais fixe un montant maximum sur sa durée de trois (3) ans reconductions comprises de :

N° du lot	Désignation des lots	Montants TTC
1	Propreté des locaux et vitreries des bâtiments situés au quartier Place d'Armes	400 000,00 €
2	Propreté des locaux et vitreries des agences	350 000,00 €
3	Propreté des locaux et vitreries des autres sites	200 000,00 €

■ **Durée des marchés :**

Chaque marché est conclu pour une durée initiale de 12 (douze) mois fermes à compter de sa notification.

En application de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, les marchés sont reconduits par tacite reconduction par période successive de 12 (douze) mois, sans que leur durée totale ne puisse excéder 36 (trente-six) mois.

Le Titulaire ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique.

En cas de non reconduction, la CGSSM notifiera un courrier de non reconduction 1 (un) mois avant la date d'échéance du marché par courrier recommandé avec accusé de réception, sans que le Titulaire ne puisse s'y opposer.

Les bons de commande établis pour les prestations occasionnelles pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre, mais leur exécution devra être terminée au plus tard 4 mois suivant la fin de l'accord-cadre conformément à l'article R.2162-5 du code de la commande publique.

■ **Variantes :**

Conformément à l'article R.2151-8-1°-a du Code de la commande publique, les variantes sont interdites.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres du présent Règlement de la Consultation.

Pendant toute cette période, le soumissionnaire ne pourra se soustraire à ses engagements, l'acte d'engagement constituant une promesse unilatérale de contrat à laquelle la signature par le pouvoir adjudicateur donne force de contrat et dont la notification rend l'acte exécutoire et opposable à l'opérateur cocontractant.

Au-delà du délai de validité, les soumissionnaires seront libérés de leur engagement.

■ **Modification de détail du dossier de consultation**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La responsabilité de la CGSSM ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

■ **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, fixée en page de garde du présent règlement de la consultation, une demande exclusivement sur le profil acheteur de La CGSSM.

■ **Administratifs :**

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Techniques :

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Modalités conditionnant l'infiructuosité des marchés

En cas d'absence d'offres, la CGSSM lancera une consultation dans le cadre de l'article R.2122-2 1° du Code de la commande publique.

■ Visite des sites :

Une visite de l'ensemble des locaux du présent marché est obligatoire pour soumissionner. Une attestation de visite vous sera remise et à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature.

Ainsi, le titulaire sera réputé avoir une parfaite connaissance des :

- Installations et de l'état des équipements ;
- Contraintes particulières liées aux sites (type de surfaces à traiter, implantation...) ;
- Caractéristiques des locaux dans lesquels il réalisera les prestations.

3. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

■ Composition du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) fourni aux candidats contient les documents suivants :

Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe

- RC annexe 1 : Déclaration sur l'honneur

L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe

- AE annexe 1 : DPGF-BPU-DQE lot 1,
- AE annexe 2 : DPGF-BPU-DQE lot 2,
- AE annexe 3 : DPGF-BPU-DQE lot 3.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

- CCAP annexe 1 : Masse salariale lot 1,
- CCAP annexe 2 : Masse salariale lot 2,
- CCAP annexe 3 : Masse salariale lot 3,
- CCAP annexe 4 : Adresses des sites.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

- CCTP annexe 1 : Périodicités des prestations lot 1,
- CCTP annexe 2 : Périodicités des prestations lot 2,
- CCTP annexe 3 : Périodicités des prestations lot 3,
- CCTP annexe 4 : Cadre de réponse technique (commun aux 3 lots),
- CCTP annexe 5 : Effectif et volume d'heures (commun aux 3 lots),
- CCTP annexe 6 : Equipements (commun aux 3 lots),
- CCTP annexe 7 : Produits labellisés (commun aux 3 lots).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation des Entreprises :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

Attention : la CGSSM recommande fortement aux entreprises de s'identifier lors du retrait du DCE sur l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En effet, nous vous informons qu'en cas de téléchargement anonyme, le soumissionnaire ne sera pas alerté des additifs et autres modifications de DCE.

■ **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

Les plis doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

Les plis électroniques reçus après la date et l'heure limite de réception ne seront pas ouverts.

Attention : une réponse volumineuse peut prendre plusieurs minutes voire heures pour être déposée sur la plate-forme de dématérialisation (en fonction du débit de connexion internet). Il est fortement conseillé de commencer le dépôt d'une offre plusieurs heures **AVANT** l'heure limite.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique. La copie de sauvegarde doit être remise au plus tard aux dates et heures limites de réception des offres et devra être identifiée comme telle.

Pour la remise des plis électroniques, la CGSSM impose l'arborescence informatique suivante.

Le pli devra comporter deux dossiers :

- Le premier dénommé « **CANDIDATURE** » devra comporter les pièces relatives à la candidature. Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-DC 1 »

- Le second dénommé « **OFFRE** » devra comporter les pièces relatives à l'offre (ou aux offres en cas de marché alloti). Ces pièces devront être numérotées de 1 à X.

Ex : « 1-AE »

Les formats électroniques acceptés pour les documents transmis sont :

.doc, .xls, et .pdf

AUCUNE TRANSMISSION PAR VOIE PAPIER N'EST AUTORISEE.

AUCUNE TRANSMISSION SUR CD-ROM OU CLE USB N'EST AUTORISEE.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Groupement :**

Les candidats ont la possibilité de se présenter en qualité de candidat individuel ou sous la forme d'un groupement.

Il est précisé ici, conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique qu'il sera interdit au soumissionnaire de se présenter pour le présent marché en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataire de plusieurs groupements.

Toutefois, en cas de groupement conjoint, le candidat devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, au sens des dispositions de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique pour faciliter le pilotage des prestations.

Le groupement devra donc assurer sa transformation conformément à la préférence du pouvoir adjudicateur après l'attribution du marché.

Conformément à l'article R.2142-26 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise du pli contenant la candidature et l'offre et la date de signature du marché.

Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, un ou plusieurs sous-traitants.

Le non-respect de ces prescriptions engendrera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du Titulaire.

4. PIECES A JOINDRE POUR LES CANDIDATURES ET LES OFFRES

L'ensemble des documents, constituant ou accompagnant l'offre, doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français. Les prix seront exprimés en euros.

Le soumissionnaire désigne, dans les documents transmis, la personne habilitée à le représenter. Le signataire doit être habilité à engager l'entreprise.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation de visite	L'attestation de visite est obligatoire pour tous les lots (voir CCTP)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur type remise par la CGSSM
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Capacités	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le soumissionnaire disposera pour la réalisation du marché public ; Les qualifications : le Titulaire devra posséder les qualifications et les autorisations nécessaires à l'exécution des prestations. Au plus tard lors de l'attribution du marché, le Titulaire devra fournir au pouvoir adjudicateur l'ensemble des documents (qualifications, autorisations, agréments) attestant de sa capacité à réaliser la prestation)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

■ Complétion/régularisation du dossier de candidature :

En vertu de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique, « l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous. ».

Les demandes de compléments aux dossiers de candidature constituent une simple faculté de l'acheteur et non un droit pour les candidats.

■ Moyens de preuve, justifications, vérifications :

Conformément aux articles R.2143-5, R.2143-7, R.2143-8, R.2143-11, R.2143-12 et à l'annexe 4 (arrêté fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique) du CCP, le candidat devra produire les justificatifs demandés afin de se voir attribuer le marché (sauf à ce que ces éléments aient été fournis lors de la remise de la candidature), à savoir :

- Les attestations sociales prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- La pièce prévue à l'article D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail, à savoir la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du Code du travail, précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;

■ Pièces à joindre au titre de l'offre :

Important

Afin de faciliter le dépouillement et l'examen des offres, les candidats devront **impérativement** répondre sur les documents fournis par la CGSSM dans leur format original. **Toute modification entraînera l'irrégularité de l'offre.**

Les soumissionnaires auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement par lot
Annexe financière	Décomposition global et forfaitaire, Bordereau de prix unitaire et Devis Quantitatif Estimatif par lot
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières paraphé
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières paraphé
Mémoire technique	Mémoire technique accompagné du cadre de réponse technique et ses annexes par lot
Périodicités des prestations	Périodicités des prestations par lot

Remarques importantes :

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, aucune négociation n'est permise.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire technique et la complétude des annexes financières et techniques sont indispensables pour analyser les offres techniques et financières. En conséquence, toute offre qui ne comporterait pas ces éléments ne sera pas analysée et sera donc immédiatement rejetée sans possibilité de régularisation.

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'autoriser tous les soumissionnaires à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que les offres ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Sélection des candidats

Seront éliminés les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières seront insuffisantes au regard des informations fournies au titre de la candidature de l'article 4.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, si le candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le présent règlement de consultation ou ne peut produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par la CCSSM, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

■ Critères de jugement des offres :

Conformément aux articles L.2152-7, R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la commande publique, les marchés seront attribués aux soumissionnaires ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n°1 : Valeur technique	50%
Sous-critère 1.1 : Prestations programmées et à la demande <i>Organisation mise en place pour la réalisation des prestations notamment : la gestion des plannings, l'absence du personnel, les ruptures de stock des produits d'entretien, les pannes d'équipements, le délai de prise en charge pour recommencer une prestation mal réalisée, les délais et modalités d'intervention pour les prestations à la demande et urgentes.</i>	25%
Sous-critère 1.2 : Moyens humains, qualification et formation du personnel <i>Présentation des équipes d'encadrement (interlocuteur privilégié) et de nettoyage notamment : leurs rôles, leurs missions, *le volume d'heures alloué, leurs qualifications (CV, ancienneté), modalité de remplacement et les formations prévues pour sensibiliser les équipes aux risques sanitaires et à l'utilisation de produits d'entretien.</i> *à préciser dans le document « CCTP annexe 5 – volume d'heures des prestations de nettoyage »	20%
Sous-critère 1.3 : Outils de suivi des prestations de préférence dématérialisé <i>Présentation des outils de suivi des prestations : cahier de liaison, registre de présence et bon d'intervention/exécution, etc...</i>	5%

Critère n°2 : Valeur RSO	10%
Sous-critère 2.1 : Equipements et produits d'entretien labellisés <i>Présentation des équipements et des produits d'entretien nécessaires à l'exécution des prestations.</i> <i>Les informations sont à préciser dans les documents « CCTP annexe 6 – équipements » et « CCTP annexe 7 – produits labellisés ».</i>	10%
Critère n°3 : Valeur financière	40%
<i>Montant forfaitaire de la DPGF</i>	30%
<i>Montant du Devis Quantitatif Estimatif des prestations occasionnelles</i>	10%

6. ATTRIBUTION

■ Modalités de signature :

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLE

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les

informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@cgss-martinique.fr, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'anti spam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs

économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

8. VOIES DE RECOURS

Les recours relatifs à la passation des marchés peuvent s'exercer dans les cas et les conditions prévues par l'ordonnance du 7 mai 2009 et par le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009 relatifs aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Les modalités d'instruction des référés sont définies par les articles 1441-1, 1441-2, 1441-3 du Code de procédure civile, et par les articles L.211-14 et R.213-5-1 du Code de l'organisation judiciaire.

■ Instance chargée des procédures de recours

Le recours contentieux ouvert aux candidats est le suivant :

Un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Le recours peut être déposé sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressé par courrier à :

Tribunal Judiciaire
35 Boulevard du Général de Gaulle
97200 Fort-de-France
Téléphone : 0596 484141
Courriel : accueil-fort-de-france@justice.fr
Télécopie : 08 99 02 33 28
Site internet : <https://www.justice.gouv.fr>

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**
[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)